

Directeur : Monsieur Jean Paul LAURENT
IME FONGRAVE
 Route de Caudecoste
 47390 LAYRAC

Téléphone : 05 53 77 88 77

Fax : 05 53 77 88 73

Mail : jeanpaul.laurent@algeei.org



Plateau Technique :

<p>Equipe Médicale</p> <p>1 Médecin Psychiatre (1/4ETP)</p> <p>2 Psychologues (2*1/2ETP)</p> <p>1 Aide soignante</p> <p>1 Infirmière (1/4ETP)</p>	<p>Equipe Educative</p> <p>1 Chef de Service Educatif 05 53 77 88 74</p> <p>3 Educateurs Spécialisés</p> <p>5 Moniteurs Educateurs</p> <p>1 Educateur sportif (1/2ETP)</p> <p>2 AMP</p>	<p>Equipe de la formation professionnelle</p> <p>1 Chef de service, 05 53 77 88 75</p> <p>6 monitrices d'atelier ou éducateurs techniques</p>	<p>Equipe pédagogique</p> <p>4 Enseignants de l'Education Nationale</p>	<p>Equipe administrative et des services généraux</p> <p>1 Secrétaire Comptable (0553778877)</p> <p>1 Adjointe des services Economiques</p> <p>1 commis de cuisine</p> <p>2 cuisiniers</p> <p>3 Personnels de service</p> <p>1 Chauffeur-Ouvrier d'entretien</p> <p>1 Ouvrier d'entretien-Chauffeur</p> <p>1 accompagnatrice de transport</p>
--	--	--	--	--

Agrément (Arrêté du Préfet de Région du 23 mars 1998) :

L'IME de Fongrave est agréé au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989. L'établissement prend en charge 60 jeunes :

54 jeunes de plus de 12 ans présentant une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés :

- 18 garçons et filles demi-pensionnaires à partir de 12 ans.
- 36 filles internes (28 en internat et 8 en appartements d'accession à l'autonomie) à partir de 14 ans.

6 garçons de 14 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle en internat

Modalités d'admission :

Décision d'orientation MDPH (CDA)

Période d'ouverture :

183 jours par an

Missions de l'établissement :

La finalité de l'établissement est de préparer tous les jeunes à s'insérer dans les meilleures conditions professionnellement et socialement en milieu ordinaire à chaque fois que possible ou en milieu protégé à chaque fois que nécessaire. Cet objectif terminal se construit autour de deux principes :

- **Premier principe**, sans cesse rappelé dans les différents projets d'établissement et dans les différents documents budgétaires ou pédagogiques produits par Fongrave : de manière générale, **l'insertion professionnelle dans le milieu le moins ségrégatif possible de travail passe par une formation professionnelle qualifiante et certifiée de niveau V**. C'est ce qui motive l'agrément de l'AFPA. Les jeunes pour lesquels nous faisons un projet d'insertion en milieu de travail protégé bénéficient eux aussi d'une formation professionnelle qui ne se différencie qu'en dernière année de formation en faisant massivement place à des stages en entreprises de travail protégé.

- **Deuxième principe: la mise en œuvre d'actions d'intégration** (sous toutes ses formes: scolaire, socio-éducative, professionnelle) est le meilleur **garant d'une insertion sociale et professionnelle réussie**. C'est la raison pour laquelle le fonctionnement de l'établissement est conçu de façon ouverte et fait appel à des partenaires extérieurs: SEGPA des collèges de l'agenais, entreprises, associations sportives et culturelles, autres établissements spécialisés, service public de psychiatrie, etc... C'est aussi pourquoi les jeunes bénéficient, outre d'un internat, d'hébergement en appartements d'accession à l'autonomie et d'un hébergement à Agen.

L'IME de Fongrave présente l'originalité d'être agréé par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au titre de l'Association de Formation Professionnelle des Adultes (AFPA). L'établissement dispense pour tous les jeunes handicapés une formation "Agent de restauration" ou « Agent de propreté et d'hygiène » visant le niveau V. Les jeunes fréquentent, en alternance les classes et les ateliers de formation professionnelle. Une majorité des jeunes accèdent à la qualification de niveau V (titre du Ministère du travail, équivalant au CAP de l'Education Nationale).

[Télécharger ce document.](#)